

Dépense à la charge de la Ville sur les dépenses imprévues 1960 le crédit de 1.000.000 sera annulé lors du vote du C. A.

Le Conseil Municipal :

Puis l'exposé du rapporteur

Tu l'état présenté par la Compagnie des eaux concernant les consommations d'eau et redevances diverses des bâtiments communaux pour l'année 1959.

Decide

d'approuver l'état des sommes dues par la ville et s'élevant à 11.960 NF. 03.

que cette dépense sera mandatée ch. XXXIII du B.P. 1960 " Dépenses Imprévues "

Approuvé à l'unanimité

M. Menant signale que la mise en eau du Château d'eau de Belmont aura lieu le 15 août, mais qu'il n'y aura pas une pression suffisante pour desservir normalement Royan. Il rappelle que la Commission des Travaux a entendu M. Tédruin et demande au Conseil Municipal de reprendre le vœu formulé à l'issue de la réunion.

M. le Maire informe le Conseil qu'il convoquera M. Tédruin à son cabinet pour une mise au point de la question.

H 1. Aménagement du terrain de Sports de la Croisoterie. Contrat d'Architecte.

M. Roland Legay, architecte D.P.L.E. rue du D^r Audouin, 13 à Royan, a fait l'étude du projet d'aménagement du stade de la Croisoterie dont l'adjudication des travaux a été faite récemment afin de permettre le mandatement des sommes dues à l'architecte.

Le Conseil Municipal :

autorise M. le Maire à signer avec M. Legay, le contrat d'architecte concernant l'aménagement du terrain de Sports de la Croisoterie entre M. Hubert Kœper, Maire de Royan, agissant en exécution de la délibération du Conseil